



RV MERCREDI 21 JUILLET - 10H00 - Place du Palais-Bourbon (Paris 7ème)

La CNCDH, Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, a recommandé courant 2020 à la France de ratifier d'ici fin 2020 la Convention n° 190 de l'OIT concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, adoptée en juin 2019.

« Les souffrances psychologiques des victimes du harcèlement et la violence au travail sont considérables. Ces violences sont intolérables. La ratification de la Convention n° 190 de l'OIT par la France serait une étape clef dans la lutte contre ce fléau » affirme le Président de la CNCDH, Jean-Marie Burguburu.

Cette Convention définit explicitement et pour la première fois les violences et le harcèlement au travail comme étant « l'ensemble de comportements et de pratiques inacceptables, ou de menaces de tels comportements et pratiques, qu'ils se produisent à une seule occasion ou de manière répétée, qui ont pour but de causer, causent ou sont susceptibles de causer un dommage d'ordre physique, psychologique, sexuel ou économique, et comprend la violence et le harcèlement fondés sur le genre ». Lors de l'adoption de cette Convention le 21 juin 2019 à l'OIT, la ministre du Travail, Mme Pénicaud avait annoncé que son ministère « entamera sans tarder le processus de ratification de la convention ».

Peut-être que cela sera fait jeudi prochain, 22 juillet. Le parlement va voter le projet de loi portant ratification de la Convention 190 de l'OIT contre les violences et le harcèlement au travail.

UNE BONNE NOUVELLE ?

Pas complètement car pour que cette Convention soit vraiment efficace et effective, il faudrait que la France change sa loi. Mais le gouvernement estime que la loi existante était déjà bien suffisante pour protéger les femmes au travail. Or on sait que c'est faux, les chiffres le montrent !

- **VIOLENCES OMNIPRÉSENTES : 30 % de femmes victimes de harcèlement sexuel au travail. Victimes non protégées : 70 % des victimes n'en parlent pas, quand elles l'ont fait 40 % estiment que ça s'est réglé en leur défaveur.**

Pour dénoncer ce manque de volonté politique, associations et collectifs féministes, associations de jeunesse, ONGs et syndicats organisent une mobilisation : Mercredi 21 juillet à 10h face à l'Assemblée Nationale, place du Palais-Bourbon

En présence de député.e.s et de militant.e.s, les représentant.e.s de cette mobilisation prendront la parole pour interpeller le gouvernement sur les dispositions qui manquent à la loi notamment :

- ➔ **PROTECTION DES SALARIÉ.E.S PLUS À RISQUES : MIGRANT.E.S, PERSONNES HANDICAPÉ.E.S, LGBTQI+, TRAVAILLEUR.S.E.S PRÉCAIRES .**
- ➔ **SANCTION DES ENTREPRISES QUI N'ONT PAS NÉGOCIÉ DE PLAN DE PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES ET OBLIGATION DE FORMER DES PROFESSIONNEL.L.E.S ET DE SENSIBILISER DES SALARIÉ.E.S.**
- ➔ **RENFORCER LES POSSIBILITÉS D'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES. NOUVEAUX DROITS SOCIAUX POUR LES SALARIÉES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES.**

Liste des organisations participantes: La CGT, ActionAid France, CARE France, Penser L'Après (#PasSansLaVraie190), Nous Toutes, Osez le Féminisme.

Certes, loi ne vaut pas toujours changement, à nous, syndicalistes FNIC-CGT d'y veiller et de l'imposer. L'ÉGALITÉ, PAR ESSENCE, N'ACCEPTE AUCUNE DOMINATION, AUCUNE SOUMISSION, AUCUNE EXPLOITATION. L'ÉMANCIPATION DES FEMMES EST AVANT TOUT UNE ÉMANCIPATION HUMAINE.